RCS : MULHOUSE
Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00823
Numéro SIREN : 524 799 848
Nom ou dénomination : ABA TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 7739

103323
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Date d'enregistrement au Greffe 18 AOUT 2022

N° DU DEPOT 22 877 39

LE GREFFIER

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS ABA TAXIS

63 Bis rue de Galfingue
68990 HEIMSBRUNN
Tél. 03.89.51.03.89

APE : 4932Z
Siret : 52479984800022

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
La Présidente,

SC ABEL
Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de Strasbourg

18 rue de l'Ours - 68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 43 22 33
Fax. 03 89 60 43 60
Courriel. abel4@wanadoo.fr

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** — DGFiP **N° 2033-A 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 63 Bis rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN

Numéro SIRET* 52479984800022

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2021

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	93 896	012	93 896	
		Autres*	014	300	016	300	
	Immobilisations corporelles*		028	28 457	030	23 954	4 503
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
		Total I (5)	044	122 653	048	24 254	98 399
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 000	070	2 000	
		Autres* (3)	072	4 044	074	4 044	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	20 145	086	20 145	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
		Total II	096	26 189	098	26 189	
		Total général (I + II)	110	148 843	112	24 254	124 589

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	24 362
	Résultat de l'exercice	136	(11 808)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	14 753
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 446
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 3 052)	172	83 388
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	109 835
	Total général (I + II + III)	180	124 589

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	20 000
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 782
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/12/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217	218	111 934
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,			222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	3 687
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	115 622
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	56 309
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 517	244	6 941
	Rémunérations du personnel*			250	55 341
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 079
	Dotations aux amortissements*			254	758
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	127 430
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(11 808)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(11 808)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	314	11 808
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU (44. *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44.*quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	11 808
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372	11 808

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABA TAXIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 124 590 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 808 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	94 196			94 196
Immobilisations corporelles	26 676	1 782		28 458
Immobilisations financières				
Total	**120 872**	**1 782**		**122 654**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations corporelles	23 196	758		23 954
Immobilisations financières				
Total	**23 496**	**758**		**24 254**
ACTIF NET				**98 400**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 782		1 782
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 782**		**1 782**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 045 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 000	2 000	
Autres	4 045	4 045	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**6 045**	**6 045**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 000
Charges sociales - produits à recev	200
Etat - produits à recevoir	3 097
Total	**5 296**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 Euro décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 109 836 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	20 000		20 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 447	6 447		
Dettes fiscales et sociales	20 606	20 606		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	62 783	62 783		
Produits constatés d'avance				
Total	**109 836**	**89 836**	**20 000**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-20 000			
(**) Dont envers les associés	11 361			

Notes sur le compte de résultat

TRIBUNAL JUDICIAIRE
44 Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE

22 JUIL. 2022

REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

SAS ABA TAXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000- euros
63B rue de Galfingue – 68990 HEIMSBRUNN
RCS MULHOUSE TI 524 799 848 – 2010 B 823

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L. 232-23 du Code de Commerce)

(Extrait du procès-verbal des décisions des actionnaires relatives à l'approbation des comptes annuels, en date du 21 mai 2022)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, décident d'affecter la perte de € 11.808 - de la manière suivante :

- affectation en totalité au poste " Report à nouveau ", soit € 11.808.-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total
2018	----------	----------
2019	181.17 €	36.324,00 €
2020	241.55 €	48.309,00 €

CERTIFIE EXACT par la Présidente

